

## La recherche de prestataires de soins

Si vous êtes à la recherche d'un prestataire de soins de santé, la première réaction serait de demander conseil à votre médecin traitant ou votre neurologue. Vous pouvez aussi profiter de nos réunions pour demander aux autres membres leurs bonnes adresses.

Action Parkinson ne transmet pas d'avis concernant les prestataires de soins par respect déontologique.

- **Neurologue**

Cela vaut la peine de se demander quels critères retenir pour le choix du neurologue : la proximité géographique, la disponibilité, la durée de la consultation (min 30min), l'ouverture d'esprit aux thérapies complémentaires, l'empathie, un âge compatible avec une perspective de traitement de longue haleine, chef de service ou privé, son intérêt à l'histoire personnelle... Chacun a son propre discernement. L'important est d'établir une relation de confiance.

- **Kinésithérapeute**

La maladie de Parkinson est reconnue comme une pathologie lourde, ce qui signifie que la personne peut bénéficier d'une séance de Kinésithérapie individuelle chaque jour sur base d'une prescription.

Si vous cherchez un(e) **kinésithérapeute** près de chez vous, vous pouvez utiliser le lien d'Abterna qui aide à trouver par code postal des kinésithérapeutes qui ont suivi une spécialisation en revalidation neurologique. Certains se déplacent à domicile. [www.abterna.be](http://www.abterna.be)

Le site AXXON peut aussi vous être utile. Il énumère (sans être exhaustif) par code postal les kinésithérapeutes toutes spécialités confondues :

<https://www.axxon.be/fr/trouver-kinesitherapeute/>.

- **Logopède**

Tous les logopèdes sauront travailler avec les personnes ayant la maladie de Parkinson. Il convient de demander à son neurologue une prescription pour faire un bilan dans un premier temps. Il est recommandé de ne pas débiter un traitement en logopédie trop tard, sinon il est plus difficile de récupérer certaines facultés.

Il existe une formation spéciale pour les logopèdes concernant la maladie de Parkinson. La méthode s'appelle **Lee Silverman Voice Treatment (LSVT)** C'est une méthode intensive développée en Californie: pendant 4 semaines, 4 heures/semaine. Vous pouvez identifier un logopède qui pratique cette méthode via ce lien : <https://www.lsvtglobal.com/>

---

### Action Parkinson ASBL

Siège social : Avenue des Klauwaerts 38, 1050 Ixelles / Lieu d'activités : Chaussée de Vleurgat 109, 1050 Ixelles  
[www.actionparkinson.be](http://www.actionparkinson.be)

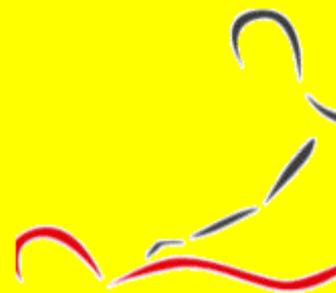
[Cecile.gregoire@actionparkinson.be](mailto:Cecile.gregoire@actionparkinson.be) – tél : 0494 53 10 46

BE90 0689 3269 4332 - Dons sur le compte BE66 06893507 1943 – RPM Bruxelles : 0717.582.838



## Fiche d'information

# Les prestataires de soins



édition 27 octobre 2022

- **Ergothérapeute**

Les ergothérapeutes de Solival effectuent gratuitement une analyse de votre logement et réalisent un dossier sur les pistes à envisager pour **l'adaptation du domicile**.

Contact : 078/15 15 00 ou [info@solival.be](mailto:info@solival.be)

**Si vous avez besoin d'un suivi par un ergothérapeute** : Consultez votre mutuelle.

Pour bénéficier des prestations d'ergothérapie, vous devez avoir suivi un programme complet ou être sur le point de terminer un programme complet de rééducation locomotrice et neurologique suivi dans un centre spécialisé et à l'issue duquel vous réintégrez ou vous allez réintégrer votre cadre habituel de vie.

Votre cadre habituel de vie est tout lieu que vous fréquentez dans votre vie quotidienne, à l'exclusion du centre spécialisé ou de tout autre établissement de soins, service de soins, établissement d'hébergement pour personnes handicapées, maison de repos, maison de repos et de soins, maisons de soins psychiatriques, institution de soins ou cabinet d'un dispensateur de soins).

Pour pouvoir bénéficier des prestations d'ergothérapie, vous devez avoir une prescription, rédigée par le médecin spécialiste en réadaptation du centre spécialisée dans lequel vous avez suivi la rééducation. Les prestations d'ergothérapie doivent être réalisées en tout ou en partie dans votre cadre habituel de vie et doivent être réalisées endéans les 6 mois qui suivent la fin du programme complet de rééducation locomotrice et neurologique.

Les prestations d'ergothérapie ne peuvent donner lieu à une intervention de votre mutualité que si elles ont été dispensées par des ergothérapeutes agréés.

### **Comment trouver un ergothérapeute ?**

L'ASBL Ergo2.0 rassemble les ergothérapeutes de quartier francophones travaillant avec des solutions technologiques dites «connectées», sur tout le territoire wallon et bruxellois. Ses objectifs sont simples: renforcer la prévention et maintenir la réalisation d'activités quotidiennes des personnes fragilisées à leur domicile et en déplacement.

Contact : [www.rgo2-0.be](http://www.rgo2-0.be);

[L'Ergothérapeute de quartier connecté - NOUS CONTACTER \(google.com\)](#)

- **Neuropsychologue**

Voici l'adresse d'un annuaire :

<https://www.lepsychologue.be/annuaire/neuropsychologues/neuropsychologues-bruxelles.php>

- **Psychologue**

Via le site <https://psybru.be/> vous trouverez une liste de psychologues pour adultes, dont la première séance est gratuite.

Bonne recherche !

---

#### **Action Parkinson ASBL**

Siège social : Avenue des Klauwaerts 38, 1050 Ixelles / Lieu d'activités : Chaussée de Vleurgat 109, 1050 Ixelles  
[www.actionparkinson.be](http://www.actionparkinson.be)

[Cecile.gregoire@actionparkinson.be](mailto:Cecile.gregoire@actionparkinson.be) – tél : 0494 53 10 46

BE90 0689 3269 4332 - Dons sur le compte BE66 06893507 1943 – RPM Bruxelles : 0717.582.838